

AVIS AU PUBLIC

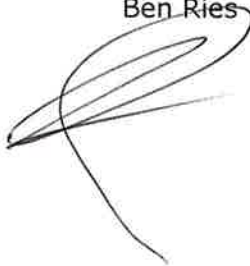
Fixation de l'allocation de vie chère pour l'année 2025.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 28 février 2025 le conseil communal a fixé l'allocation de vie chère pour l'année 2025.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint
Véronique Hengen

